

Act beauty France

PME française créée en 2006, Act beauty France est expert dans la création et le développement d'accessoires beauté et bien-être destinés à la vente et aux cadeaux contre achat. L'entreprise a joint ses forces en 2020 avec un grand acteur du packaging de luxe MPP pour renforcer son offre full service.

Le groupe fournit à ses clients des solutions qui génèrent un impact sur l'environnement. Il convient donc de prioriser la réduction de son impact environnemental et social à travers la maîtrise et la compensation des émissions de gaz à effet de serre de la production et du transport de marchandise. Cette stratégie « bas carbone » nécessite des actions régulières de réduction des émissions de GES et de protection des outils de stockage de carbone (forêts et sols).

C'est pourquoi, MPP/Act Beauty France s'engage à agir pour la lutte contre le réchauffement climatique et soutient l'initiative du « *French Business Climate Pledge* ».

1. GES : Calculer, réduire, compenser :

Le groupe a calculé ses émissions de GES directes (scope 1) et indirectes (scope 3 : trajets domicile/travail et professionnels des collaborateurs, frets, consommables et informatique) pour l'année 2020. L'objectif est de suivre les émissions chaque année, réduire la consommation d'énergie non renouvelables et prioriser les actions dans les secteurs d'activités les plus émetteurs de GES (transport de marchandise). Ainsi, l'entreprise s'approvisionne en énergies 100 % renouvelables dans ses locaux et s'engage à réduire le poids de marchandise transportée par voie aérienne à 1,5 % du poids total de marchandise en 2023.

Ce bilan carbone va permettre, grâce l'estimation d'un prix interne du carbone, d'élaborer un outil de tarification volontaire, valorisé à travers des investissements et des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone.

2. Contribution à des solutions/ services « bas carbone » :

Act beauty s'engage à accompagner ses clients dans le choix de leurs matières premières durables (certifiés GRS, GOTS et/ou FSC), à réfléchir dès l'étape de conception à la fin de vie des produits et à favoriser dans la mesure du possible le proche import. Dans l'approche packaging, le groupe propose systématiquement des qualités de papier 100 % PCW (post consumer waste) ou 100 % FSC, et oriente ses clients vers des produits mono matériaux, 100 % recyclable. Les équipes sont notamment formées à proposer systématiquement des équivalences produits comparables en recyclés. L'objectif du groupe pour 2025 est de généraliser la certification FSC à 100 % des produits certifiables (packaging, pinceaux...) de manière à protéger les puits carbonés et la biodiversité des forêts.

3. Achats responsables :

Act beauty s'engage à accompagner ses fournisseurs dans leurs démarches RSE (certifications et audits environnementaux et sociaux). Ainsi, en 2021, les fournisseurs représentant 8 % du CA possèdent des panneaux photovoltaïques sur les toits de leurs usines. L'objectif pour le groupe est d'augmenter ce pourcentage à 15 % pour 2023.

4. Diminution de la production de déchets dans les locaux :

100 % des produits défectueux et prototypes sont donnés à des associations, 100 % des cartouches d'encre sont recyclées et la consommation de papier de l'entreprise a diminué de **52.63 % entre 2018 et 2020**. Le prochain objectif du groupe est de se fournir en enveloppes d'envoi de prototype réutilisables par ses clients.